

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Aménagement d'un terrain de BMX sur le site de la Grande Pièce et remise en état de l'actuel terrain

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Mairie de La Chapelle-Saint-Mesmin

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Nicolas BONNEAU, Maire

RCS / SIRET

2 1 4 5 0 0 7 5 3 0 0 1 6 2

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
44-d	Aménagement d'un terrain de BMX susceptible d'accueillir plus de 1000 personnes
41-a	Aire de stationnement liée à l'aménagement du terrain de BMX ouverte au public de plus de 50 unités

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'actuel terrain de BMX est situé sur le domaine public fluvial. De ce fait aucune évolution structurelle de l'équipement n'est envisageable.

L'aménagement d'un nouveau circuit est une nécessité pour assurer la pérennisation du club et constituera un atout pour le rayonnement du territoire. Le site envisagé pour l'implantation du projet est identifié de longue date dans le PLU en zone Nb et en emplacement réservé, ainsi que 3 parcelles en zone Agricole. Ce zonage est inscrit dans le PLU de 2005, révisé en 2012 et 2019. Ce projet a reçu l'aval des Personnes Publiques Associées (dont l'Etat).

Ce projet permettrait, notamment au regard des Jeux Olympiques de 2024, de proposer le site en tant que centre de préparation aux Jeux et d'accueillir une nation sur la Métropole Orléanaise.

L'enjeu n'est donc pas uniquement communal et se situe à une échelle métropolitaine voire régionale.

Le projet prévoit la construction d'une aire de stationnement ouverte au public.

Le projet comprend une remise en état de l'actuel terrain situé dans le domaine public fluvial.

4.2 Objectifs du projet

- l'objectif principal est de restituer la zone d'implantation actuelle au Domaine Public Fluvial.
- Par ailleurs, le transfert et l'amélioration technique de la structure de l'équipement permettra notamment de répondre aux recommandations de la FFCyclisme,
- Elle assurera donc une pérennisation de la structure et de fait du Club de BMX
- La montée en puissance du Club et la création d'une nouvelle structure apporteront un rayonnement bénéfique au territoire métropolitain

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Durée approximative des travaux: 8 mois

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- L'aménagement d'une nouvelle piste répondant aux recommandations de la FFCyclisme permettra au club de continuer à accueillir et organiser des compétitions de niveaux régional, national et international (challenge d'Europe et coupe du Monde);
- Maintien et montée en puissance du club comptant actuellement plus de 300 licenciés parmi les meilleurs clubs français;
- Faire progresser les diverses équipes du club au niveau supérieur;
- Proposer un centre de préparation aux prochains Jeux Olympiques de 2024 afin d'accueillir une nation sur la métropole orléanaise;
- Proposer la découverte de la pratique du BMX dans le cadre des activités scolaires;
- Utilisation de l'équipement à des fins touristiques en proposant notamment la location de vélos pour aller à la découverte du patrimoine naturel

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Déclaration OU Autorisation Loi sur l'Eau
- Permis d'Aménager,
- Permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale du projet	43 152 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu-dit "La Grande Pièce"
La chapelle St Mesmin (45)

W22 - W23 - W24 - W25 - W26 - W27
W28 - W29 - W30 - W31 - W32 - W33 -
W34 - W35 - W36 - W37 - W38

Coordonnées géographiques¹

Long. 47° 52' 38" 48 Lat. 1_ ° 49' 22" 53

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b),
22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de
l'annexe à l'article R. 122-2 du
code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone couverte par l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotopie (APPB) « Grève de Mareau » situé sur les communes de Mareau-aux-Près, Chaingy » et Saint Ay est située à environ 2,9 km à l'ouest du projet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone tampon UNESCO

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Approuvé: arrêté du 20 janvier 2015 relative au PPRI du Val d'Orléans
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à une trentaine de mètres au nord du site Natura 2000
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	UNESCO: Loire

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des déblais et remblais seront effectués pour la création des buttes. D'autres matériaux seront ajoutés. Des mesures compensatoires seront prises par le maître d'ouvrage et, le cas échéant, le maître d'œuvre pour annuler ou réduire les impacts induits par un projet situé en zone inondable, qui portent sur les aléas suivants : • la vitesse d'écoulement, • les hauteurs d'eau.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Deux secteurs (bâtiment et boisement) présentant un enjeu écologique moyen au sein de l'aire d'étude rapprochée seront maintenus dans le cadre de l'emprise du projet. Ces deux secteurs ne seront pas impactés par les travaux d'aménagement.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Actuellement ces parcelles sont agricoles et cultivées.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention des Risques Inondation du val d'Orléans
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ponctuellement lors des compétitions ou manifestations. Le trafic sera inchangé par rapport à celui existant actuellement lors des compétitions. La route d'accès au site reste la même que pour accéder au terrain de BMX actuel. Depuis sa création en 1982, le club de BMX chapellois a organisé de nombreuses compétitions de haut niveau: 2 championnats d'Europe, 3 championnats de France, 2 finales de trophées nationaux, 4 coupes de France, des challenges inter régions...
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les premières habitations sont situées à environ 300 mètres du projet.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Suppression de terres agricoles. Mesures compensatoires mises en place dès à présent avec l'achat, par la Commune, de parcelles agricoles alentours pour procéder à un échange avec l'agriculteur exploitant. De plus, l'emprise des zones agricoles a augmenté de 1.8 % sur le PLU approuvé le 31/01/2019 par rapport au PLU de 2012.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Deux secteurs (bâtiment et boisement) présentant un enjeu écologique moyen au sein de l'aire d'étude rapprochée seront maintenus dans le cadre de l'emprise du projet. Ces deux secteurs ne seront pas impactés par les travaux d'aménagement. Ils seront conservés et intégrés au projet de manière à ne pas perturber la flore et les habitats écologiques des oiseaux nicheurs ou des chiroptères.

- Suppression de terres agricoles. Mesures compensatoires mises en place dès à présent avec l'achat, par la Commune, de parcelles agricoles alentours pour procéder à un échange avec l'agriculteur exploitant.

De plus, l'emprise des zones agricoles a augmenté de 1.8 % sur le PLU approuvé le 31/01/2019 par rapport au PLU de 2012.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

LA CHAPELLE SAINT MESMIN

le,

12 DEC. 2019

Signature



Nicolas Bonneau

Le Maire
Nicolas BONNEAU

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus